



*Le Directeur général de la santé*

*Paris, le* 07 JUN 2023

Nos réf. : D-23-009316 – 42

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2018, l'application Trackdéchets est développée dans le cadre d'une start-up d'Etat qui vise à dématérialiser la chaîne complète du bordereau de suivi des déchets dangereux, et notamment le suivi des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA) actuellement assuré par le formulaire CERFA n° 11351\*04 fixé par l'arrêté du 7 septembre 1999 modifié relatif au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.

Cette application numérique est développée dans le cadre de la Fabrique Numérique du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires soutenue par la direction générale de la prévention des risques ainsi que par la direction générale de la santé en ce qui concerne le suivi des DASRIA et des pièces anatomiques d'origine humaine (PAOH).

En novembre 2021, des tests pilotes ont été réalisés avec la participation de personnes responsables de l'élimination des déchets, des producteurs de DASRIA et des opérateurs chargés de leur collecte et de leur traitement. Des tests se sont par la suite poursuivis afin de tester l'outil et de l'améliorer. La DGPR m'a indiqué récemment que le bordereau électronique de suivi des DASRIA (BSDASRI) est opérationnel et répond aux exigences requises réglementairement par le CERFA précité. D'autres développements sont encore attendus, notamment sur les bordereaux spécifiques au PAOH.

En parallèle de ces développements techniques, des projets de textes réglementaires qui permettront d'acter la dématérialisation du suivi des DASRIA et PAOH sont en cours et leur publication est envisagée pour fin 2023. A ce jour, la dématérialisation du suivi des DASRIA et PAOH n'est donc pas obligatoire.

Dans l'attente de la publication des textes réglementaires en cours d'instruction, et afin de soutenir le développement de la dématérialisation des DASRIA, la direction générale de la santé vous informe, qu'en tant que personne responsable de l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés, il vous est permis dès à présent et jusqu'à nouvel ordre, d'utiliser l'application Trackdéchets pour réaliser le suivi réglementaire des DASRIA. Dans ce cas, le BSDASRI électronique doit, à chaque étape d'élimination des déchets, pouvoir être présenté soit sous format digital (sur support informatique, tablette, téléphone), soit sous format papier aux services en charge du contrôle de ces déchets.

Personnes responsables de l'élimination des DASRIA  
(Courriels de diffusion via l'application Trackdéchets)

L'utilisation du BSDASRI électronique est donc autorisée aux conditions suivantes :

- la traçabilité dématérialisée doit être réalisée sur la chaîne **complète** d'élimination du déchet, depuis le producteur responsable de l'élimination des DASRIA, jusqu'à l'exutoire, en passant par les collecteurs et éventuels centres de groupement ;
- l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élimination des DASRIA doivent disposer d'un compte utilisateur et y avoir rattaché leur(s) établissement(s) ;
- les utilisateurs d'un logiciel métier doivent être interconnectés à l'API de Trackdéchets et avoir réalisé des tests concluants en situation réelle ou en parallèle de leur outil métier.

Les personnes responsables de l'élimination des déchets restent soumises au respect de l'ensemble des conditions réglementaires d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Cette possibilité de passer, par anticipation des textes à venir, via l'application Trackdéchets pour réaliser le suivi des DASRIA, est également portée à la connaissance des préfets et des services de l'Etat en région.

Pour toute question ou compléments d'information vous pouvez consulter le site :

<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



**Christian RABAUD**